



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison situé sur la commune de Semide (08400) présentée par la Parc éolien de Nongée - 188 rue Maurice Béjart - CS 57 392 - 34184 Montpellier Cedex 4**

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2020-493 du 6 août 2020, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de **30 jours**, du **vendredi 18 septembre 2020 au samedi 17 octobre 2020 inclus**. Ce parc éolien se compose de 4 aérogénérateurs et d'1 poste de livraison implanté sur la commune de Semide. La puissance totale maximale du parc sera de 10 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 95 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 150 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Alain CORNIQUET, éducateur spécialisé retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Semide.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Semide aux heures habituelles d'ouverture au public (vendredi de 18h00 à 20h00),

- sur support papier en mairie de Semide, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (samedi 17 octobre 2020 à 12h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2043>, et par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-2043@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2043@registre-dematerialise.fr) Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur Nongée - mairie de Semide - 1 place de la Mairie - 08400 Semide. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Semide aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

À la mairie de Semide (salle annexe de la mairie)

vendredi 18 septembre de 17h00 à 19h00

mardi 22 septembre de 10h00 à 12h00

samedi 3 octobre de 14h00 à 16h00

vendredi 9 octobre de 17h00 à 19h00

samedi 17 octobre de 10h00 à 12h00

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Audry BEAUVISAGE, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 30-32 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt ou par courriel à : [audrybeauvisage@groupevaleco.com](mailto:audrybeauvisage@groupevaleco.com) ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1, place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 7 août 2020

le préfet  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Christophe HÉRIARD